Commune de MARCELLUS Procès-verbal de séance du 21 Février 2019

ARRONDISSEMENT: MARMANDE.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 février 2019, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite, en vertu l'article L.21.21-17 du C.G.C.T.

Nombre de Conseillers

En exercice: 14 L'an deux mille dix-neuf

Présents : 07 Le : 21 Février

Votants : 07 Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS dûment

convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE, sous la Présidence de Mr DERC Jean-

Claude, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal: 14.02.2019

<u>Présents</u>: DERC Jean-Claude, BAZAS Jean Marie, DIO Bernard, REYNAUD Bernard, CASTETS Joël, LAFFITTE Frédéric, DUBOURDIEU Leslie.

Secrétaire de séance : Joël Castets.

Joël Castets informe le conseil municipal qu'un courrier émanant des agents communaux lui a été remis afin qu'il soit lu lors du conseil municipal et annexé. Les membres présents acceptent d'entendre cette lettre.

Après lecture des différents sujets et après avoir réfléchi à des éléments de réponse, le conseil municipal souhaite obtenir de plus amples précisions sur la réglementation sociale. Cependant les demandes ont bien été prises en compte.

Sandrine Martin propose de programmer une réunion de la commission du personnel pour déterminer les réponses à apporter aux questions et ainsi planifier une réunion élus/agents titulaires pour échanges et transmission des réponses.

Compte rendu du 21.12.2018 : approuvé.

I - Dossier 1 : Toiture des vestiaires du stade.

Bernard Dio a contacté l'entreprise Mora : son intervention sur ce chantier semble compliquée en raison de l'amiante présente.

Bernard Dio a donc demandé deux devis pour analyser les plaques de couverture du bâtiment des vestiaires du stade communal :

- APAVE : 610 € H.T.
- Lafont expertise : 208 € H.T.

Le conseil municipal choisit donc le cabinet Lafont expertise qui fera le diagnostic.

En même temps que l'examen de la toiture des bâtiments annexes au stade de foot, sur proposition de Joël Castets, la toiture de la salle polyvalente sera également examinée en prévision des futurs travaux concernant ce bâtiment.

Dans le projet de réfection de la toiture du bâtiment des vestiaires du stade, la société Sud Ouest Montage est intervenue pour effectuer un devis : superficie : 220 m² de toiture (dépose ancienne amiante + traitement + pose nouvelle toiture avec isolation) pour un montant de 24 840 euros H.T.

Joël Castets précise qu'il pourra demander un devis de son côté pour une pose de nouvelle toiture isolée système « modul éco », qui a le mérite de ne pas avoir à toucher l'ancienne toiture en amiante, donc pas besoin de retraiter celle-ci, ni besoin de faire appel à une société spécialisée dans le retraitement de ce type de matériau.

II - Dossier 2 : Entretien des bâtiments communaux.

Dominique Cain a transmis le devis de la société nouvelles techniques façade (NTF) pour traiter le problème d'humidité des logements communaux :

l'ensemble du chantier est estimé à 13 859,47 H.T.

Bernard Dio précise que l'entreprise Mora va effectuer l'entretien des toitures des logements communaux pendant les vacances d'hiver afin d'établir un premier diagnostic en même temps que le nettoyage. Monsieur le Maire va solliciter l'architecte des bâtiments de France pour avoir également des conseils pour ce dossier.

III - Dossier 3 : Devis fermeture des salles.

Après avis de diverses collectivités, Monsieur le Maire informe les membres présents que le meilleur choix serait de posséder des barillets du type « une clé » reproductibles à la demande par le biais d'une carte codée (comme une carte grise pour les voitures), ceci afin de sécuriser l'opération.

Un devis a été demandé à l'entreprise ADF Tondut pour mettre en place les nouveaux verrous avec des profils de clés du type "protégée à vie" dotés de trois clés par cylindre. (3 clefs pour un total de 7 barillets). Le devis est estimé à 1 190,20 HT. Le conseil accepte ce devis.

IV - Dossier 4 : Devis abri bus à « Leclerc ».

M. le Maire informe le conseil municipal que l'installation d'un abri bus au lieu-dit

- « Leclerc » a été sollicitée par plusieurs administrés. Deux devis ont été demandés :
- entreprise Mefran pour un abri de 3 x 1,50 m : 2 102 H.T.
- entreprise Bois Dexter pour un abri de 2 x 1,30 m : 1 246 H.T.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour passer commande auprès de l'entreprise Bois Dexter uniquement pour la fourniture de cet abri bus. La pose sera réalisée par la collectivité.

V - Dossier 5 : Demande de subvention de l'A.P.E.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'APE informant le conseil municipal de l'organisation d'un karaoké le vendredi 8 mars 2019. Dans ce courrier l'APE demande une subvention exceptionnelle concernant cet évènement, à savoir qu'à ce jour l'APE ne perçoit pas de subvention communale. Ce dossier sera traité au prochain conseil.

L'APE a fait part de ses comptes annuels :

Dépenses: 2527,88 euros; Recettes: 3438,20 euros; Résultat: 910,32 euros;

Report: 60,28 euros

TOTAL financier: 970,60 euros.

VI - Dossier 6 : Location logement n°1.

Le conseiller municipal, Jacques Bresson, a fait parvenir un préavis informant la collectivité qu'il quitte le logement communal.

VII - Dossier 7 : Démission d'un conseil municipal.

M. Jacques Bresson a également transmis une lettre annonçant sa démission en tant que conseiller municipal suite à ce déménagement.

Questions diverses:

- <u>La Société de Chasse</u> demande la possibilité de disposer de la cuisine de l'ancienne épicerie pour découper la viande.

- <u>L'association de la Confrérie des Grands Archers</u> de Montpouillan souhaite organiser, à Marcellus, la Coupe de France de Tir à l'arc traditionnel. Elle sollicite le prêt des salles communales pour la période du 15 au 18 août 2019. Le conseil municipal donne son accord.

- Voirie communale:

Monsieur le Maire informe les membres présents que les travaux d'investissement effectués par VGA sur la voie communale transférée, s'élèvent à 63 060,50 euros. A l'avenir VGA procédera à des prestations de services payantes lorsque les chemins nécessiteront d'être entretenus ou réparés.

- L'école primaire informe que le prochain conseil d'école se tiendra le 14 février à 19h à l'école de Marcellus.

- Urbanisme.

M. le Maire informe les membres présents que le montant du forfait facturé par le service ADS de VGA pour le dépôt et l'étude des dossiers d'urbanisme de la commune de Marcellus, s'élève à 3 874 €.

- SIVU Chenil de Caubeyres.

La contribution communale annuelle 2018 du chenil départemental s'élève à 1169,10 euros.

- <u>Irrigation des espaces verts.</u>

Monsieur le Maire informe les membres présents que la consommation annuelle 2018 d'eau pour l'irrigation du stade et espaces verts s'élève à 159 € hors abonnement.

- Joël Castets demande si la Commission communale des impôts s'est réunie.

Monsieur le Maire lui répond que la commission communale des impôts a été convoquée pour le 29 janvier 2019, en présence du géomètre du cadastre. La liste des personnes souhaitant bénéficier d'une exonération de la taxe foncière, même partiellement, suite aux inondations du 30 mai 2018, a été remise à M. le géomètre pour transmission aux services de l'Etat. Joël Castets demande à Monsieur le Maire de tenir informé les familles concernées de l'évolution du dossier. M. le Maire contactera prochainement les services des impôts fonciers à ce sujet.

La séance est levée à 21h40.